



P R E F E T D E L A H A U T E - G A R O N N E

**Direction Départementale des Territoires**

Service environnement, eau et forêt  
Bureau de la coordination et des procédures

**ARRÊTÉ**

portant renouvellement du mandat des  
membres de la Commission de suivi de  
site de Toulouse-Ginestous

N° 59

Le Préfet de la Région Midi-Pyrénées,  
Préfet de la Haute-Garonne  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'environnement et notamment les articles R125-8-1 à R125-8-5 ;

Vu le décret n°2012-189 du 7 février 2012 relatif aux commissions de suivi de site ;

Vu les consultations effectuées en vue du renouvellement du mandat des membres de la commission ;

Vu la désignation des membres du bureau effectuée lors de la réunion de la commission du 20 juin 2012 ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture de la Haute-Garonne ;

**A R R Ê T É**

**Article 1<sup>er</sup>**

La composition de la commission de suivi de site de Toulouse-Ginestous est renouvelée comme suit :

**Président** : Le Préfet ou son représentant

**1 – ADMINISTRATIONS DE L'ETAT**

2 représentants de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

2 représentants de la direction départementale des territoires

1 représentant de l'Agence de l'eau Adour-Garonne

## **2 – ELUS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES OU D'ETABLISSEMENTS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE**

### **- Commune de Toulouse**

Henri MATEOS, titulaire

Danielle CHARLES, suppléante

### **- Commune de Blagnac**

Alain RIGOUT, titulaire

Pascal BOUREAU, suppléant

### **- Conseil général**

Jean-Michel FABRE, titulaire

Claude CALESTROUPAT, suppléant

Sandrine FLOUREUSSES, titulaire

Jacques LECLERC, suppléant

### **- Communauté urbaine du Grand Toulouse**

Henri MATEOS, titulaire

Danielle CHARLES, suppléante

## **3 – ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

### **- Association pour l'étude et la défense du quartier Nord**

Régis MIRABEL, titulaire

Jean-Louis CASTERA, suppléant

### **- Comité de quartier des Sept-Deniers**

Michel FOLCH, titulaire

Marcel MARTIN, suppléant

### **- Collectif contre le plan de Ginestous 2000 pour le droit de respirer dans l'agglomération toulousaine**

Marcel MARTIN, titulaire

Henri FRENDO, suppléant

### **- Association de défense des riverains du Fil d'Ariane**

Jacques ZAFFALON, titulaire

Simone ZAFFALON, suppléante

### **- France nature environnement Midi-Pyrénées**

Noëlle NOURY

## **4 – REPRÉSENTANTS DE L'EXPLOITANT**

Amador ESPARZA, titulaire

Lucien GARCIA, suppléant

Michel CAZOR, titulaire

Alain MAURY, suppléant

Michel CROZES, titulaire

Max CAPERAA, suppléant

Loïc DEPOUTRE, titulaire

Yves LELOUP, suppléant

Philippe GAY, titulaire

Patrick MAURIN, suppléant

## **5 – REPRÉSENTANTS DES SALARIÉS**

Monique BERENGER, titulaire

Frédéric BAUER, suppléant

Jean-Pierre FITER, titulaire

Michel BOUÉ, suppléant

Dominique GARDOT-CARRERA, titulaire

Bernard LANELONGUE, suppléant

Alain LADUGUIE, titulaire

Sabine MISTOU, suppléante

Michel PERLIN, titulaire

Danielle VIGNOLES, suppléante

### **Article 2 :**

La commission a pour mission de :

1° Créer entre les différents représentants des collèges un cadre d'échange et d'information sur les actions menées, sous le contrôle des pouvoirs publics, par l'exploitant de l'installation classée en vue de prévenir les risques d'atteinte aux intérêts protégés par l'article L. 511-1 du code de l'environnement ;

2° Suivre l'activité du site de Toulouse-Ginestous ;

3° Promouvoir pour cette installation l'information du public sur la protection des intérêts mentionnés à l'article L. 511-1 du code de l'environnement.

### **Article 3 :**

Les membres de la commission sont nommés par le préfet pour une durée de cinq ans.

La commission comporte un bureau composé du président et d'un représentant par collège désigné par les membres de chacun des collèges.

La commission se réunit au moins une fois par an ou sur demande d'au moins trois membres du bureau.

### **Article 4 :**

Le secrétariat de la commission est assuré par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

### **Article 5 :**

La commission comporte un bureau composé du président de la commission et d'un représentant de chaque collège. Ce représentant est désigné par son collège.

- 1 représentant de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- Henri MATEOS, représentant la Communauté urbaine du Grand Toulouse ;
- Marcel MARTIN, représentant le collectif contre le plan de Ginestous 2000 pour le droit de respirer dans l'agglomération toulousaine ;

- Amador ESPARZA, représentant l'exploitant du site de Toulouse-Ginestous ;
- Alain LADUGUIE, représentant les salariés du site de Toulouse-Ginestous

Le bureau fixe l'ordre du jour de la commission.

**Article 6 :**

L'arrêté préfectoral du 9 mai 2012 portant renouvellement du mandat des membres de la Commission de suivi de site de Toulouse-Ginestous est abrogé.

**Article 7 :**

Le Secrétaire Général de la préfecture de la Haute-Garonne, le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement et le Directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Toulouse le 01 AOUT 2012

Pour le Préfet  
et par délégation,  
Le Secrétaire Général,

Françoise SOULIMAN